



MAIRIE DE DRAP

CONSULTATION

D.C.E.

**ENTRETIEN ET REPARATION MECANIQUE DU
PARC DE VEHICULES – COMMUNE DE DRAP**

AVIS DE CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION

ENTRETIEN ET REPARATION MECANIQUE DU PARC DE VEHICULES DE LA COMMUNE DE DRAP

ORGANISME ACHETEUR **VILLE DE DRAP**
MAIRIE DE DRAP
1 Place Clémenceau
06340 Drap
Téléphone : 04 89 24 18 57 – 04 97 00 06 30
Courriel: marches.publics@ville-drap.fr

POUVOIR ADJUDICATEUR Monsieur NARDELLI Robert, Maire de Drap

LIEU DES TRAVAUX Commune de Drap

Cet APC est valable un an à compter de la notification.

CRITÈRE D'ATTRIBUTION

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, de la prestation et de la qualité des services.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le 31 JUILLET 2023 à 12h00

Dossier de consultation téléchargeable gratuitement sur le site de la Ville de DRAP :
ville-drap.fr

Les offres seront transmises sur l'adresse mail suivante :
marches.publics@ville-drap.fr

ACTE ENGAGEMENT

1 – CONTRACTANT

Je soussigné :

Agissant au nom et pour le compte de :

Au capital de :

Dont le siège social est :

Immatriculé à l'I.N.S.E. E :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés
Sous le n° :

Inscrit au Répertoire des Métiers
Sous le n° :

Après avoir pris connaissance du DCE

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus,
à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de CENT
VINGT JOURS (120) à compter de la date limite de remise des offres.

2 – PRIX

Les prix sont précisés dans le Bordereau de prix unitaire.

3 – DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an.

4 – MODE DE REGLEMENT – DELAI DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement avec mandatement.

Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalents.

La Mairie de Drap se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit.

- Du compte ouvert au nom de : (Joindre un R.I.B)

- Sous le numéro clé

- Code banque code guichet

- À

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- Mes torts exclusifs, ne pas tomber ...
- Ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas ...

... sous le coup des interdictions concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

LA SOCIETE

A

le

Signature(s) de l'(des)entrepreneur(s) et Cachet
(Mention manuscrite "Lu et approuvé")

LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Drap, le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent marché

Robert NARDELLI

Maire de Drap

RECU NOTIFICATION DU MARCHE LE :

LA SOCIETE

Cahier des Clauses Particulières

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur les prestations d'Entretien et Réparation Mécanique du Parc de Véhicules de la commune de Drap.

MODALITE DE REGLEMENT

Facturation

Seules les prestations réellement exécutées donneront lieu à un paiement.
Attention aucun frais fixe « Frais Administratifs » n'est accepté lors de l'attribution de cette consultation.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués sur le portail de facturation Chorus Pro.

Mairie de Drap – 1 Place Clémenceau -06340 Drap.

Établissement de la facture

Les factures doivent comporter les indications prévues par la réglementation de la comptabilité publique et notamment les indications suivantes :

- Nom et adresse du titulaire,
- Intitulé et numéro de compte bancaire ou postal à créditer, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement,
- La référence au marché : date et numéro du marché et de chaque avenant éventuel,
- Montant hors TVA de la prestation exécutée, le taux et montant de la TVA ainsi que le montant total toutes taxes comprises.

Par envoi dématérialisé via le portail Chorus Pro :

Comme l'Etat s'y astreint depuis 2012, les collectivités locales et les établissements publics sont prêts à recevoir, depuis le 1^{er} janvier 2017, les factures électroniques produites par leurs fournisseurs.

La dématérialisation des factures était jusque-là inscrite dans une obligation progressive au sein du secteur public, comme dans de nombreux pays européens. Depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises doivent désormais adresser leurs factures au secteur public sous forme électronique.

Le titulaire est donc invité à utiliser Chorus Pro :

<https://chorus-pro.gouv.fr>

en spécifiant le numéro SIRET de la collectivité.

Justification de la facturation : Les justificatifs de la facturation sont constitués par les bons de commande associés aux bons d'intervention (datés et signés par le représentant en charge de la supervision des interventions).

Délai de paiement : Le délai de paiement est fixé à 30 jours selon les dispositions de l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique.

Comptable public assignataire : Le Comptable public assignataire des paiements est Monsieur le Receveur de Cagnes sur Mer.

Retard de paiement : Le retard de paiement ne constitue pas une cause licite de rupture de service.

CONFIDENTIALITE

Il sera fait application de l'article 5 « confidentialité – mesures de sécurité » du CCAG

ASSURANCES

Conformément à l'article 8 « assurance » du CCAG, le titulaire du marché doit contracter les assurances nécessaires au bon déroulement du marché.

RESILIATION DU MARCHE

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues et définies au CCAG.

- Résiliation pour événements extérieurs au marché : décès ou incapacité civile du titulaire
- Redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, incapacité physique du titulaire.
- Résiliation pour événements liés au marché : difficulté d'exécution du marché, ordre de service tardif
- Résiliation pour faute du titulaire
- Résiliation pour motif d'intérêt général

La personne publique peut résilier le marché, aux torts du cocontractant, en cas d'inexactitude des renseignements selon les dispositions du CCAG.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut également résilier le marché, sans indemnité :

- en cas de non production du document demandé.
- en cas de cessation de l'activité concernée.

LITIGES ET DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE TITULAIRE ÉTRANGER

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient subvenir entre le Pouvoir Adjudicateur et le titulaire du marché, ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause d'arrêt ou de suspension même momentanée, des prestations à effectuer.

Tout litige intervenant dans le cadre de ce marché devra, préalablement à la mise en œuvre des dispositions du CCAG FCS, être soumis au Pouvoir Adjudicateur.

Le tribunal compétent, en cas de litige entre les deux parties, est le Tribunal Administratif de NICE.

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le titulaire veillera à ce que les prestations relatives à la présente consultation soient réalisées conformément :

Aux normes et règlements français et européens en vigueur et applicables en France, toutefois si ces normes et règlements venaient à changer lors du contrat celles-ci seraient applicables sans modification de prix, selon les règles générales ;

- Maintenance préventive et périodique programmée, et diverses réparations des véhicules, nécessaires à leurs bons fonctionnements, sur l'ensemble des éléments composant le véhicule : Mécanique, électrique, électronique, électromécanique, électropneumatique, hydraulique et systèmes de chauffages/climatisations intégrés (régulation automatique comprise).
- Fournitures et montage des pièces détachées d'origines constructeurs, nécessaires à ces réparations (neuves ou d'occasion).
- Toutes interventions 24/24 permettant d'assurer un dépannage et/ou un remorquage rapide et en tout lieu du territoire national, des véhicules.

Montant annuel du marché estimé à 35 000 euros HT

Précisions diverses :

A)- Pour des raisons évidentes de technologie avancées, notamment en matière d'électronique embarquée nécessitant un matériel spécifique de diagnostic, d'une part, et compte tenu que la consistance du parc de véhicules de la commune de Drap est constitué de Renault, Dacia, et Peugeot, d'autre part, il est demandé que les soumissionnaires soient aptes techniquement à intervenir.

B)- Les soumissionnaires, outre leurs références clients, devront présenter un état succinct des différents matériels d'aide au diagnostic agréés constructeurs, outillages atelier, banc de freinage, plaques à jeu, etc.

Il est demandé une garantie des réparations effectuées et la prise en charge pièces et main d'œuvre de toutes nouvelles défaillances de l'organe réparé, ainsi que les conséquences induites, et ce pendant un minimum de six mois à dater de la livraison du véhicule réparé.

C)- Pour les mêmes raisons techniques citées en 'A', il est nécessaire que les opérations de dépannage 24/24 soient assurées par un dépanneur agréé par le soumissionnaire, lorsqu'elles ont lieu hors autoroute.

D)- Comme il a été dit précédemment, les pièces détachées devront être conformes à la monte d'origine, et les autres fournitures en adéquation avec la préconisation 'constructeur'.

Des propositions d'opérations à coût forfaitisées peuvent être présentées.

Des contrats complets d'entretien à indemnité kilométrique peuvent également être proposés.

Sous -traitance éventuelle :

Dans le cas d'un véhicule neuf et sous garantie, le soumissionnaire retenu devra obtenir l'aval du constructeur avant toute intervention, et éventuellement sous traiter la prestation au réseau après-vente du dit constructeur, ceci afin de ne pas remettre en cause les conditions de garanties de ce véhicule.

Nous autorisons également, sous la pleine et entière responsabilité du soumissionnaire, la sous-traitance des opérations de maintenance de climatisation et des prestations de carrosserie/peinture.

Précisions sur les conditions d'exécution des prestations :

Préalablement à toute intervention, il sera exigé sous 48 heures ouvrées, un devis gratuit d'une validité de trente jours calendaires. Ce devis fera apparaître les références du constructeur ou du fournisseur des pièces détachées, il comprendra la totalité des dépenses et précisera le délai d'intervention incluant les délais de livraison des pièces détachées nécessaires à la réparation qui commencera à courir à la date d'acceptation du devis. Il rappellera les rabais consentis précisés sur le questionnaire prix/qualité. L'intervention ne pourra débuter qu'après acceptation du devis.

L'intervention comprend la main d'œuvre et toutes fournitures.

Si le prestataire n'est pas en mesure d'effectuer la prestation demandée pour des raisons techniques ou d'indisponibilité due aux congés ou maladie, la prestation sera confiée à un autre prestataire sans que le titulaire puisse le contester.

Il est précisé que la Commune peut procéder en interne à toute intervention sur les véhicules.

La liste des véhicules est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution du parc (achat des véhicules pendant l'année).

Toutes les fournitures doivent être conformes aux normes CE en vigueur ou reconnues équivalentes. Les pièces détachées doivent être d'origine « constructeur » ou « adaptable » en cas d'impossibilité pour le candidat de fournir les pièces détachées « constructeur ».

Composition du parc de véhicules de la Commune de DRAP :

A ce jour, le parc de véhicules de la Commune de Drap est actuellement composé de 13 véhicules, ainsi que précisé ci-après :

- 1 Renault Benne BA-850-VZ de 2006
- 1 Renault Kangoo 514-BEN-06 de 2004
- 1 Renault Trafic AE-136-FH de 2009
- 1 Renault Kangoo DR-137-XB de 2015
- 1 Renault Trafic DR-510-VS de 2015
- 1 Dacia Duster ED-290-DM de 2016
- 1 KOBELCO Engin mini-pelle de 2014
- 1 Renault Kangoo CA-214-YH de 2012
- 1 Renault Kangoo DA-115-LA de 2013
- 1 Renault Fourgon EZ-204-KY de 2018
- 1 Peugeot Fourgon FK-174-NN de 2019
- 1 Peugeot Partner FL-533-CA de 2019
- 1 Goupil GN-396-TE de 2023 véhicule électrique

LU ET COMPLETE PAR LE CANDIDAT

A..... ,... Le.....